

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 6 juillet à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, M. Jean-Jacques MARTEIL, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Philippe-Jacques BLESBOIS, M. Alain DESGRE, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Maryvonne LE GAL, M. Bernard BASTIER, Mme Estelle MORIO, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Guy DECROIX, M. Régis KERDELHUE, Mme Isabelle LOISEL

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Arlette BUZARE à Françoise BALLESTER
Mme Chantal DEMANGEON à Bernard BASTIER
M. Gwenaël COURTET à Hugues DEVAUX-MARKOV
M. Franck DUVAL à Patrice JACQUEMINOT
Mme Annette FREOUX à Marylise FOIDART
Mme Annaïg MESTRIC à Anne-Marie GARANGE
M. Georges THIERY à Christian GUEGUEN
Mme Séverine LE FLOCH à Joël DANIEL

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	30 juin 2023
Date de l'affichage	30 juin 2023
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	25
Nombre de votants	33

2023 55 **Modification du tableau des effectifs –Service Enfance, éducation, jeunesse et sports (EEJS) : stagiairisation**

Rapporteur : F. Ballester

En 2013, la commune, dans le cadre de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, avait procédé à la stagiairisation d'un certain nombre d'agents contractuels appartenant au service éducation, jeunesse et sports. Il est proposé de renouveler cette démarche afin de pérenniser le poste d'un certain nombre d'agents contractuels qui, de fait, occupent des emplois qui peuvent être considérés comme permanents.

Filière	Catégorie	Nombre de postes concernés	Poste créé	Motif	A compter du
Animation	C	1	Adjoint territorial d'animation à temps non complet 18h00	Stagiairisation	01/09/2023
Animation	C	1	Adjoint territorial d'animation à temps non complet 28h00	Stagiairisation	01/09/2023
Animation	C	1	Adjoint territorial d'animation à temps non complet 30h00	Stagiairisation	01/09/2023
Animation	C	1	Adjoint territorial d'animation à temps non complet 34h00	Stagiairisation	01/09/2023
Animation	C	1	Adjoint territorial d'animation à temps non complet 15h00	Stagiairisation	01/09/2023
Animation	C	1	Adjoint territorial d'animation à temps non complet 30h00	Stagiairisation	01/09/2023
Animation	C	1	Adjoint territorial d'animation à temps non complet 17h00	Stagiairisation	01/09/2023
Animation	C	1	Adjoint territorial d'animation à temps non complet 15h00	Stagiairisation	01/09/2023
Technique	C	1	Adjoint technique territorial à temps non complet 14h00	Stagiairisation	01/09/2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis du comité social territorial du 27 juin 2023,

VU l'avis de la Commission administration générale, finances, ressources humaines et relations avec les partenaires institutionnels en date du 29 juin 2023,

DECIDE des créations de poste ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 7 Juillet 2023
Le Maire,
Joël DANIEL

